



A.S.A. DIJON CÔTE D'OR
Association Sportive Automobile

Centre Municipal des Associations
Bte A2 - 2, rue des Corroyeurs - 21000 DIJON
Tél. 03 80 43 29 99 - Fax 03 80 41 57 36

Fédération Française du Sport Automobile **FFSA**

SITE:asadco.net - MAIL:asadco@free.fr



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



40^{ème} Rallye National des Hautes Côtes

8^{ème} Rallye National VHC
5^{ème} Rallye National VHRS
P.E.A

08 – 09 – 10 septembre 2017

Organisé par

**Association Sportive Automobile
Dijon Côte d'Or
Coupe de France des Rallyes
Coefficient 3**

REGLEMENT PARTICULIER

40^{ème} Rallye des Hautes Cotes (National)

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 17 juillet 2017
Ouverture des engagements : 17 juillet 2017
Reconnaitances : Dimanche 03 septembre 2017 de 08 h 00 à 20 h 00
Vendredi 08 septembre 2017 de 08 h 00 à 20 h 00

Clôture des engagements : 26 août 2017
Parution du road book : 21 août 2017

Vendredi 08 septembre :

- Vérifications administratives Pouilly en Auxois de 16 h 30 à 21 h 00.
- Vérifications techniques de 16 h 30 à 21 h 30.
- 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs au PC de l'épreuve vendredi à 22 h 00.
- Mise en Parc Fermé à l'issue des contrôles au parking Pôle Agricole.

Samedi 09 septembre

- Vérifications administratives Pouilly en Auxois de 7 h 30 à 09 h 00.
- Vérifications techniques de 7 h 30 à 9 h 30.
- Publication des équipages admis au départ et des heures et ordre de départ de la 1^{ère} étape à 10h30
- Départ du 1^{er} concurrent de la 1^{ère} étape à 12 h 00 : VHC - MODERNE - VHRS
- Parking du Pôle Agricole à Pouilly en Auxois.
- Arrivée du 1^{er} concurrent de la 1^{ère} étape parking Pouilly en Auxois à 19 h 16
- Publication des résultats officiels provisoires de la première étape qui définira l'ordre et les heures de départ de la 2^{ème} étape le dimanche 10 septembre à 21 h 30 (pénalités routières)

Dimanche 10 septembre :

- Départ 1^{er} concurrent 2^{ème} étape à 08 h 15 (1^{er} VHC) parking pôle Agricole à Pouilly en Auxois.
- Arrivée à Pouilly en Auxois pour la première voiture à 14 h 09.
- Vérifications finales à l'entrée du Parc Fermé – parking de Pouilly en Auxois
- Publication du résultat final provisoire 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent. Il devient définitif au moins 30' après l'affichage du résultat final.
- Tableau d'affichage officiel : parking de Pouilly en Auxois.
- Remise des prix : parking Pouilly en Auxois à 17 h 30.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Dijon Côte d'Or organise les 08 - 09 – 10 septembre 2017 en qualité d'organisateur administratif et technique le 40^{ème} rallye national des Hautes Côtes.
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n° 537 en date du 1^{er} juin 2017 et du Comité Bourgogne Franche Comté numéro : n° 51 en date du 18 mai 2017

Comité d'Organisation

Président : Daniel SEGUIN.....A.S.A Dijon Côte d'Or

Membres :

GUELAUD Pierre
TRINQUESSE Camille
MOTUS Michel
POLI Jean Paul

GODOT Pierre
DENIS Gérard
GUELAUD Marie France
SOUCELIER Philippe

PETITOT Dominique
DUCRET Gilles
HENRY Joël

Secrétariat du Rallye

Maison des Associations

2 rue des Corroyeurs - bte A2 – 21000 DIJON

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 14h 00 à 18h 00

Téléphone : 03 80 43 29 99 Portable : 06 14 40 11 31 Email : asadco@free.fr

Site : asadco.net

Organisateur technique & administratif

ASA DIJON COTE D'OR

1.1P. OFFICIELS

Collège Moderne & VH

Président :	GUINAMARD Jacques	20/10 - 14569
Membre : VH	NOMBLOT Jacky	04/14 - 5565
Membre :	REBOUL Yves	04/13 - 3597
Membre VH	CARDINAL Anne	03/26 - 199648
Membre	HIRN Florence	04/11 - 128935

Direction de Course

Directeur de Course Général	BERTRAND Jacky	04/09 - 14532
Directeur de Course Adjoint	THOMAS Maryse	02/04 - 3123
Directeur Tricolore	BENOIT Hubert	04/11 - 617
Directeur Sécurité	GUELAUD Pierre	04/13 - 15125
Directeur de Course Adjoint VH	LAURENT Jean Louis	04/13 - 3294
Délégué autorité	GODOT Pierre	04/13 - 23434
Délégué ES PC	BOUDIAS Denis	04/13 - 202804
Délégué ES PC	LEPEULE Jacky	04/08 - 252501
Délégué ES PC	PIGENET Jean Michel	04/17 - 37172

Directeur Epreuve ES 1

Adjoint OLIVAIN Jacky 02/02 - 3272

Adjoint TRONTIN Thierry 04/08 - 187858

Directeur Epreuve ES 2

Adjoint LEGALL Jacques 04/13 - 9383

Adjoint DELOY Jean Marc 04/09 - 6830

Adjoint stag LAFONT Pascal 04/19 - 115790

Adjoint stag VIOLET Benoît

Commissaires Techniques

Commissaire Technique B	CHARBONNEAU Marc	02/03 - 47435
Commissaire Technique B	LALLEMAND André	04/21 - 55989
Commissaire Technique B	REVERCHON Jean Louis	04/21 - 6835
Commissaire Technique B	TERMINARIAS Patrick	05/08 - 18237

Chargés des relations avec les concurrents (CS) :

Membre GUINAMARD Hélène 201/10 - 15981

Membre CHARLEUX Josiane 04/03 - 9434

Membre VH REVERCHON Martine 04/09 - 14505

Véhicules Damier (balai)

Membre LAGREZE Michel 04/02 - 19920

Classement informatique

BRENNUS Informatique David GUIBLAIN

1.2P. ELIGIBILITE

* Le 40^{ème} Rallye National des Hautes Côtes compte pour la coupe de France des rallyes 2017 coef 3

* Le 8^{ème} Rallye National des Hautes Côtes VHC 2017

* Le 5^{ème} Rallye National des Hautes Côtes VHRS 2017

* Challenge L.R.S.A. Bourgogne Franche Comté 2017.

* Challenge Bourgogne 2017

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu :

- Vendredi 08 septembre 2017 de 16h 30 à 21 h 30 – techniques : 16h30 à 22h00
- Samedi 09 septembre 2017 de 7 h 30 à 9 h 00 - techniques : 7h30 à 9h30

Les vérifications complémentaires seront effectuées : Garage AD à Pouilly en Auxois

Taux horaire de la main d'œuvre : 60.00 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye 40^{ème} rallye national des Hautes Côtes doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-joint, dûment complété, avant le 26 août 2017.

3.1.10P. Voir réglementation FFSA

3.1.11.1P. Tarif rallye des Hautes Côtes :

- avec la publicité facultative des organisateurs: **450 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **900 €**

Il sera consenti une remise de 40 € aux équipages 100% ASA Dijon Côte d'Or.

Il sera consenti une remise de 20 € aux équipages 50% ASA Dijon Côte d'Or.

Les chèques seront déposés en banque le lundi 11 septembre.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les droits d'engagements seront entièrement remboursés :

- aux concurrents dont l'engagement aurait été refusé
- au cas où la compétition n'aurait pas lieu.

L'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui pour une raison de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

Un justificatif est demandé par courrier ou courriel.

La retenue sera :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant la compétition
- 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.3P. Ordre de Départ : VHC – MODERNE - VHRS

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0 - 00 - 000 en configuration course.

Couleur : traits noirs sur fond blanc.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

- Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.
- Pour tous les rallyes chaque voiture devra être **équipé à l'avant d'un support d'une surface au moins égal à la plaque d'immatriculation (520x110)** permettant le positionnement de l'identification promotionnelle exclusivement réservée à l'organisateur.

« A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement ».

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans ce cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire : **Panneau de portière + plaque d'immatriculation avant 520 x 110**

La publicité facultative sera communiquée par un additif au présent règlement particulier :

Bandeaux de pare prise 25 x 10

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P.DESCRPTION

Le Rallye National des Hautes Côtes représente un parcours de : 270.200 km

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de : 99.600 km

Les épreuves spéciales sont :

- | | |
|---|--------------|
| • Crosson – La Forêt – Bouhey | 7.800 km x 4 |
| • Thorey S/Ouche – Buisson – Nuats – Oucherotte | 8.000 km x 4 |
| • Veilly – Culètre Pasquier | 9.100 km x 4 |

6.2P.RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Dimanche 03 septembre 2017 de 08 h 00 à 20 h 00

Vendredi 08 septembre 2017 de 08 h 00 à 20 h 00

Le nombre de passage est limité à 3 maximum

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P.Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble orange
- Chef de poste : Chasuble orange barrée « chef de poste »
- Chargé des relations avec les concurrents : rouge « relation concurrents ».

7.5.17P : Sécurité des Concurrents

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

TOUTES LES CLASSES SONT RECOMPENSEES

CLASSEMENT	1 ^{ER}	2 ^{EME}	3 ^{EME}	4 ^{EME}	5 ^{EME}	6 ^{EME}
SCRATCH	500 € 1 COUPE	400 € 1 COUPE	300 € 1 COUPE			
GROUPE	1 ^{ER} 300 €	2 ^{EME} 200 €	3 ^{EME} 100 €			
CLASSE	450 €	330 €	230 €	120 €	80 €	40 €
FEMININE	1 COUPE 3 PARTANTS	1 COUPE 6 PARTANTS	1 COUPE 9 PARTANTS	1 COUPE 13 PARTANTS	1 COUPE 17 PARTANTS	1 COUPE 20 PARTANTS
GROUPE CLASSE FEMININE		- 5 PARTANTS - 3 PARTANTS - 3 PARTANTES	50% + 1 COUPE 50% + 1 COUPE 50% + 1 COUPE			

*La remise des prix se déroulera
Dimanche 10 septembre 2017 à 17 h 30*